

Privilège—M. Stevens

Mme le Président: Je vais donner la parole au député pour invoquer le Règlement si c'est au sujet des travaux de la Chambre. Le député de York-Peel (M. Stevens) m'a signifié son intention de soulever la question de privilège. Est-il prêt à en discuter maintenant?

M. Stevens: Oui, madame le Président.

Mme le Président: Je lui accorde donc la parole.

M. Stevens: Madame le Président, je crois que mon collègue ne veut faire qu'un bref commentaire. Je ne vois pas d'objection à ce que vous l'entendiez d'abord, madame le Président.

Mme le Président: Généralement, je tiens compte des avis dans l'ordre où je les reçois. Toutefois, si le député est disposé à céder la parole à son collègue, nous entendrons en premier le député de Saint-Jean-Ouest.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. CROSBIE—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je tiens simplement à vous aviser dès maintenant de mon intention de soulever la question de privilège au sujet du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il ne fait certes pas partie de l'élite savante ni de l'intelligentsia et...

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député m'a fait parvenir un avis. Il n'a donc pas à m'en aviser verbalement à la Chambre. Je lui donnerai la parole lorsqu'il sera prêt à la présenter.

M. Crosbie: Je tenais à informer Votre Honneur que le ministre est absent aujourd'hui et que c'est pour cette raison que je ne veux pas aborder la question de privilège maintenant.

M. STEVENS—LE FINANCEMENT DE MASSEY-FERGUSON—LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION TROMPEUSE DE M. GRAY

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question de privilège découle d'un échange que j'ai eu à la Chambre, le 6 février dernier, avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). J'ai posé ce jour-là au ministre la question suivante:

Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. A-t-il une déclaration à faire au sujet des négociations concernant la situation de la société Massey-Ferguson et, dans l'affirmative, quel procédé empruntera-t-il? Comment la Chambre sera-t-elle mise au courant de ses conclusions, par une déclaration à l'appel des motions ou autrement?

Le ministre a répondu:

Madame le Président, je n'ai aucune déclaration à faire maintenant, mais l'étude de la question se poursuit activement.

Je signale l'expression «l'étude se poursuit activement». J'ai ensuite posé la question supplémentaire suivante:

A la connaissance du ministre, au cours de ces négociations, a-t-on réclamé l'assistance du gouvernement américain ou du gouvernement britannique pour la société Massey-Ferguson, comme on avait réclamé celle du gouvernement canadien pour la société Chrysler?

● (1520)

Ce à quoi le ministre a répondu:

Madame le Président, nous pourrions, je crois, plus facilement aborder la question quand nous serons en mesure d'annoncer les résultats de l'examen actuellement en cours.

A mon avis, la réponse que j'ai reçue ce jour-là montre clairement que la question de l'aide qui pourrait être fournie à la société Massey-Ferguson était encore à l'étude. Comme le ministre l'a dit, l'étude de la question se poursuivait activement.

Or, compte tenu de faits qui sont ressortis après cet échange à la Chambre et d'autres informations qui ont été portées à mon attention, je pense que nous sommes maintenant en mesure de démontrer, si l'on doit envoyer cette question au comité permanent des privilèges et élections, que le ministre a effectivement induit la Chambre en erreur, le 6 février dernier.

Je reviendrai un peu plus loin sur la question de savoir si le ministre a sciemment ou non induit la Chambre en erreur. Je connais bien les précédents à cet égard. Si on m'accorde suffisamment de temps, j'espère pouvoir en évoquer quelques-uns et faire certaines observations qui démontreront que le ministre a intentionnellement ou délibérément induit la Chambre en erreur lors de cet échange de questions et de réponses du 6 février.

Pour en revenir aux faits précis, je tiens à souligner que l'échange dont je viens de faire lecture s'est terminé à midi exactement le vendredi 6 février, comme en fait foi le hansard.

Nous avons par la suite découvert affichée à la tribune de la presse une note invitant les journalistes à assister à une conférence de presse fixée à 3 heures de l'après-midi le même jour et au cours de laquelle le ministre a annoncé ce que le gouvernement fédéral avait accepté de faire pour Massey-Ferguson. Le communiqué distribué aux personnes présentes à la conférence de presse annonçait l'octroi «d'une garantie de 200 millions de dollars pour compléter le refinancement de Massey-Ferguson», et se lisait comme suit:

Ottawa, le 6 février 1981—L'honorable Herb Gray, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, et le ministre de l'industrie et du tourisme de l'Ontario, M. Larry Grossman, ont annoncé aujourd'hui que les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont consenti à garantir les capitaux investis dans le nouveau capital-actions de Massey-Ferguson jusqu'à concurrence de \$125 millions et de \$75 millions respectivement.

Massey-Ferguson a révélé que ces garanties du gouvernement lui permettra de compléter le refinancement de l'entreprise, qui dépassera 700 millions de dollars.

Pour avoir permis à Massey-Ferguson de réaliser son programme de refinancement, les gouvernements ont obtenu certains engagements de la compagnie. Elle s'est engagée entre autres à établir au Canada les services d'ingénierie, de recherche et de développement pour la nouvelle production en Amérique du Nord. La compagnie prévoit augmenter ses dépenses pour l'ingénierie, la recherche et le développement et créer au Canada, d'ici trois ans, un nouveau bureau d'études chargé de lancer des produits de pointe.

La rédaction définitive de l'accord sera terminée d'ici deux mois. La ratification de l'entente est assujettie à la conclusion d'ententes des accords juridiques entre la société et ses créanciers.

En prenant cette décision, les gouvernements ont tenu compte des éléments déjà réalisés du programme de refinancement, de la volonté manifestée par la compagnie d'accroître son implantation au Canada et d'y créer plus d'emplois, et des avantages généraux que procure à l'économie canadienne la survie d'une société qui fabrique une gamme complète de machines agricoles.